



CTB

**AGENCE BELGE
DE DÉVELOPPEMENT**

RAPPORT ANNUEL 2010

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES MARAÎCHERES PERIURBAINES DE SAMANKO



Début des travaux d'aménagement - Décapage du périmètre et implantation du réseau d'irrigation

Bamako

Février 2011

Table des matières

1 FICHE PROJET	3
2 RÉSUMÉ	4
2.1 APERÇU DE L'INTERVENTION	4
2.2 POINTS SAILLANTS.....	4
2.3 LEÇONS APPRISSES ET RECOMMANDATIONS.....	4
3 EVOLUTION DU CONTEXTE.....	6
4 ANALYSE DE L'INTERVENTION	8
4.1 ANCRAGE INSTITUTIONNEL ET MODALITÉS D'EXÉCUTION	8
4.2 OBJECTIF SPÉCIFIQUE	9
4.2.1 Indicateurs.....	9
4.2.2 Analyse des progrès réalisés.....	9
4.2.3 Risques & hypothèses	9
4.2.4 Critères de qualité	10
4.2.5 Impact	10
4.2.6 Leçons apprises et recommandations	10
4.3 RÉSULTAT 1	11
4.3.1 Indicateurs.....	11
4.3.2 Bilan activités	11
4.3.3 Analyse des progrès réalisés.....	11
4.3.4 Risques et hypothèses.....	12
4.3.5 Critères de qualité	12
4.3.6 Exécution budgétaire	12
4.3.7 Leçons apprises et recommandations	12
5 BÉNÉFICIAIRES	19
6 SUIVI DES DÉCISIONS PRISES PAR LA SMCL	21
7 ANNEXES.....	24

1 Fiche projet

Les documents de références :

- La Convention Spécifique signée le 18 décembre 2006 pour une durée de 48 mois entre le Mali et la Belgique,
- Les échanges de lettre du 11 octobre (Mali) et du 15 octobre (Belgique) pour la prolongation de la durée de la Convention Spécifique à 54 mois.
- La convention de mise en œuvre signée le 29 juillet 2008 entre la Belgique et la CTB,
- Le dossier technique et financier joint à la convention spécifique par échange de lettres du 17 juillet 2008.

Objectif global : Contribuer à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté de la population de Bamako.

L'objectif spécifique : Développer les activités maraîchères périurbaines de Bamako dans une approche filière et d'une intégration des acteurs dans un espace viable et durable ».

Les résultats attendus :

R1 : Un système d'aménagement intensif moderne du site de Samanko est introduit sur 40 hectares.

Le modèle d'exploitation doit être axé vers une gestion optimale des ressources en eau permettant de minimiser les coûts d'exploitation, de production liés à l'eau. Il s'agit de réaliser des infrastructures d'irrigation modernes avec un système de pompage respectueux de l'environnement sur une superficie de 40 hectares.

R2 : Les producteurs organisés ont acquis les capacités de faire fonctionner, d'organiser et de gérer le périmètre aménagé.

Une attention particulière sera donnée au renforcement des capacités organisationnelles et techniques d'environ 160 producteurs professionnels maraîchers urbains ainsi que leurs organisations.

R3 : La filière maraîchère de Samanko est consolidée à travers les services d'appui des organisations partenaires.

L'attention sera portée sur la professionnalisation des acteurs de la filière. Notamment, il s'agit d'une part, de renforcer les rapports commerciaux entre les maillons de toute la filière et d'autre part, d'impulser un processus itératif et participatif de pilotage et de validation d'innovations techniques et de bonnes pratiques de gestion et de commercialisation.

Localisation géographique et groupes cibles :

Le projet est situé dans le village de Samanko, commune rurale du Mandé, Cercle de Kati, à environ 20 km à l'ouest de Bamako (sur la route RR 15 à 1.800 mètres d'un bras de fleuve).

Le projet s'adresse exclusivement aux maraîchers urbains installés actuellement dans la ville de Bamako et leurs organisations (syndicat des maraîchers, l'union des groupements des maraîchers et la profession représentée au sein de la Chambre d'Agriculture du District de Bamako. Prioritairement le choix des producteurs portera sur ceux subissant la menace d'un déguerpissement dû à l'urbanisation.

Le budget :

Contribution du Mali est de **533 571,56 EURO** soit **350 000 000 FCFA**,

Le financement Belge est de **1 682 442 EURO** soit **1 103 609 607 FCFA**.

L'instance Partenaire : Ministère de l'Agriculture

Les personnes clés : Daniel KELEMA-Directeur National de l'Agriculture (Ordonnateur)

Boubacar TRAORE-Secrétaire permanent, responsable national projet

Jeanine SIMBIZI-Représentante résidente CTB

Sékou Salla BORE-Assistant Technique National, co-responsable projet.

2 Résumé

2.1 Aperçu de l'intervention

Logique d'intervention	Efficacité	Efficiency	Durabilité
Objectif Spécifique	B	C	B
Résultat 1	C	A	B
Résultat 2	C	C	C
Résultat 3	C	C	C

A - Très satisfaisant, B – Satisfaisant, C – Insatisfaisant, D – Très insatisfaisant

Contributions	Budget	Dépenses au 31/12/2009	Dépenses totales année N (31/12/2010)	Solde budget	Taux d'exécution
Belge	1.682.442	489.233,27	597.218,58	595.990,20	65%
Maliennne	533.571,56		304.898,03*	228.673,53	57%

* Le montant de 304.898,03 Euros est un engagement dont le mandat est payable par le Trésor, pas une dépense.

2.2 Points saillants

- Les départs successifs de l'ancien ST, de l'ATI et du RAF et leur remplacement par une nouvelle équipe.
- L'audit du projet qui a été organisé courant de l'année.
- Le choix de l'option du pompage à partir du fleuve Niger distant de 1,800 Km.
- Ajournement des travaux d'adduction d'eau sommaire par le CTS dans le marché.
- La mobilisation de la contre partie malienne à concurrence de 200 millions de FCFA pour l'année 2010.
- La prolongation de 6 mois de la durée du projet jusqu'au 18 juin 2011.
- Le remboursement des fonds Belge par la CMDT, qui ont été alloués au PADAP.
- La recommandation du Comité Spécial des partenaires de pouvoir étendre le budget du projet avec une contribution de la réserve du PIC de 200.000 Euros, afin de répondre à la requête malienne d'extension du périmètre de 56 à 84 hectares en surface utile. Cette augmentation est conditionnée au remboursement des fonds ci-dessus énumérés.

2.3 Leçons apprises et recommandations

- Avant l'élaboration d'un DAO, il faut convenir d'une technologie. Le projet a subi 3 mutations au point de vue de la technologie (du goutte à goutte aux bassins, puis aux réservoirs).
- Les planifications opérationnelles doivent être compatibles aux plans d'action des partenaires, d'où la nécessité de les impliquer à l'élaboration du planning opérationnel.
- Les autorités locales doivent être informées et sensibilisées avant toute décision d'intervenir.

- La résolution des problèmes fonciers doit précéder tout investissement.
- Encourager l'implication des responsables municipaux dans la définition et la mise en œuvre des programmes.
- Il est à recommander une meilleure formulation de projet qui tient en compte une phase de réalisation des infrastructures et équipements et une autre de renforcement des capacités et de filière qui est en soit une activité à moyen et long terme.
- Par rapport au DTF, la majeure partie des indicateurs concerne des indicateurs ayant trait à la phase de renforcement des capacités dans l'exploitation du périmètre, qui ne saura se faire dans cette phase de deux ans d'aménagements en infrastructure et équipements.
- Vu l'importance du résultat 3, qui garantie une durabilité de l'action d'appui à la filière, nous pouvons sans nulle doute proposer (recommander) à la SMC l'acceptation d'une phase de phasing-out, permettant d'accompagner, après la réalisation des infrastructures, la réalisation d'au moins un cycle de production. Cela permettrait de mieux structurer les organisations et de maîtriser les paramètres de gestion du périmètre.
- Tout appui à la filière doit s'inscrire dans le temps.
- La filière horticole du Mali n'est pas assez structurée et avec de telles interventions, elle mérite d'être initiée et accompagner.
- L'horticulture dans cette intervention se veut professionnelle, a ce titre, les différents partenariats à nouer avec les services d'appui à la filière doivent être recherchés, suivis et entretenus (technique, intrants, acheteurs grossistes ou détaillants, transporteurs et transformateurs/trices etc.).

3 Evolution du contexte

Les influences négatives

Des obstacles demeurent pour renforcer la coordination opérationnelle du programme avec les partenaires. L'analyse de la performance actuelle de la programmation des activités et de la mise en œuvre du programme démontre que des efforts supplémentaires doivent être déployés pour améliorer le niveau de réalisation des objectifs et les résultats attendus.

- Les changements intervenus au cours de l'année, notamment le départ à la retraite du ST sortant et la durée de la passation avec le nouveau, n'ont pas permis d'effectuer un suivi correct des activités pour s'assurer de la qualité des prestations données par la CRA. Il en est de même pour la qualité des ouvrages.
- Au plan administratif : Les activités se déroulent normalement mais avec des délais parfois incompressibles tel que le temps de réaction aux DAO et les nombreux ANO pour la réalisation des investissements. Vu que le projet prend fin en juin 2011, il faudra une très bonne gestion du temps afin de terminer les aménagements et enclencher les activités de formation. Ceci nécessitera que chaque intervenant dans le processus prenne conscience et joue sa partition.
- Au plan de la communication : Des efforts doivent être faits pour améliorer la communication entre les partenaires. Il semble que les membres du comité technique et de la SMCL ne reçoivent des informations qu'à travers les réunions planifiées à cette fin. Il convient d'informer par e-mail sur les faits saillants ou faits marquants, les difficultés, solliciter en temps réel leur conseil et leur appui au besoin. Cette coordination pourrait placer les acteurs au même niveau d'information et améliorer la qualité des décisions.
- Au plan financier : Le taux de décaissement reste en deçà de celui planifié. Le démarrage prochain des travaux d'aménagement permettra d'améliorer le niveau de décaissement à la fin du projet.
- Le problème foncier : Il peut avoir une influence négative sur l'évolution des activités si des solutions rapides n'ont pas été trouvées. Il s'agit notamment de l'emplacement de la station de pompage (emprise qui serait occupée par un privé).

Les influences positives

L'ATI/P a apporté une contribution de qualité pour une exploitation plus rationnelle du système d'irrigation, une meilleure maîtrise de l'eau dans le contexte spécifique du PADAP et les enjeux liés à la gestion de l'eau. Il a proposé des améliorations sur :

- L'organisation de l'irrigation et des équipements adaptés : le système proposé permet de faire des économies d'eau et d'obtenir des rendements élevés.
- Le principe de gestion et l'organisation du système d'irrigation. Des doses optimales d'irrigation ainsi que des normes d'arrosage ont été proposées.
- La conception du réseau. Un re-dimensionnement du réseau a été proposé du fait de la répartition plus homogène des débits.

- Stratégie en matière d'extension potentielle du périmètre à 84 ha irrigués. Le dépassement budgétaire que cela implique a été soumis à l'approbation de la SMCL et accordé par le comité spécial des partenaires de 2010.

La phase de terrain de l'audit a eu lieu du 07/06/2010 au 17/06/2010 et s'est déroulée à Bamako et à Ségou au Mali.

En ce qui concerne la conformité quant aux règles et réglementations, la gestion du matériel et des immobilisations, la gestion des ressources humaines, il n'a pas été constaté de manquements d'importance matérielle.

Cependant le processus de passation des marchés publics ainsi que la gestion de la logistique et du dossier personnel sont à améliorer.

Ces recommandions sont l'objet d'un suivi dans la gestion quotidienne du projet.

4 Analyse de l'intervention

4.1 Ancrage institutionnel et modalités d'exécution

4.1.1 Ancrage Institutionnel

Le cadre légal est fixé par la Convention Spécifique relative au projet signée entre la République du Mali et le Royaume de Belgique. Conformément à cette convention, pour la partie malienne, l'entité responsable de l'exécution du projet, est le Ministère de l'Agriculture.

Pour la partie belge, la Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) du Service Public Fédéral Affaires Etrangères, Commerce Extérieur et Coopération au Développement, est responsable de la contribution Belge au projet. La partie belge confie l'exécution de ses obligations à la l'Agence Belge de Développement (CTB), représentée par son Représentant résident au Mali. La CTB remplit cette tâche en exécution d'une convention conclue entre elle et l'Etat belge.

Le Ministère de l'Agriculture désigne la DNA comme entité responsable de l'exécution de l'exécution du projet à travers le Secrétariat Technique du PADAP (ST rattaché directement à la DNA). Le Ministère de l'Agriculture désigne un Secrétaire technique, à ce titre, il est responsable de l'atteinte des résultats intermédiaires en vue de l'atteinte de l'objectif spécifique.

4.1.2 Modalités d'exécution

Les modalités d'exécution sont jugées appropriées.

Le Ministère de l'Agriculture, maître d'ouvrage délègue la maîtrise d'ouvrage de certains volets techniques du projet à la Chambre Régionale d'Agriculture du District de Bamako (supervision de l'appui organisationnel aux groupements et à leurs organisations), à l'AGETIER (réalisation des aménagements et équipements du périmètre), qui agissent comme maîtres d'ouvrage délégués.

Les conventions de mise en œuvre et de maîtrise d'ouvrage délégué sont en cours d'exécution. A ce niveau quelques retards sont observés.

La SMCL se rencontre une fois par semestre. Et l'année 2010 a bien connu la tenue des deux rencontres en mars et décembre. A chacune d'elle, des orientations et des recommandations claires ont été données à l'équipe du projet.

Le Comité Technique de Suivi se réunit tous les 3 mois. Le CTS s'est réuni 4 fois au cours de l'année, dont la toute dernière a eu lieu en Septembre 2010. Il joue son rôle de suivi, notamment l'examen et la résolution des difficultés relatives à la mise en œuvre, la coordination des réponses aux problèmes posés. Les rencontres sont présidées par le Directeur National de l'Agriculture ou son représentant.

Encore à ce niveau, il convient d'encourager les membres du Comité Technique Suivi à faire le monitoring des réalisations sur le terrain.

4.2 Objectif spécifique

4.2.1 Indicateurs

Objectif spécifique : « Développer les activités maraîchères périurbaines de Bamako dans une approche filière et d'une intégration des acteurs dans un espace viable et durable ».					Progrès : C - Insatisfaisant
Indicateurs	E	G	Baseline	Progrès année N	Commentaires
La marge nette réalisée par les exploitants participant au projet et commercialisant les produits (valeur globale pour chaque groupement en comparaison avec le rapport de démarrage et les objectifs fixés actuellement) a augmenté et la commercialisation de maraîchage à Samanko y contribue intégralement et exclusivement (100%)		x	N/A	C	A cette étape de la mise en œuvre aucun progrès n'a été enregistré. Le plan d'action 2011 prévoit la fin des travaux d'infrastructures à la fin Février. Le renforcement des capacités des producteurs se poursuivra. Les activités de commercialisation et le calcul des revenus nets ne pourront être entamées qu'après la fin des infrastructures et le début des activités de production.

4.2.2 Analyse des progrès réalisés

Plusieurs options techniques ont été envisagées pour l'aménagement, notamment l'irrigation à partir des forages versus l'irrigation à partir du fleuve, l'utilisation ou non du système d'irrigation par goutte à goutte, ce qui s'est traduit par un retard au niveau de l'exécution de l'aménagement à travers la convention de maîtrise d'ouvrage avec l'AGETIER.

C'est qu'en 2010, que l'équipe technique du projet s'est vue renforcée par le recrutement de deux assistants dont un perlé. Ainsi, la convention de maîtrise d'ouvrage signée avec AGETIER a connu un bon niveau d'exécution, aboutissant au choix définitif de l'option technique et au démarrage du chantier en fin d'année 2010.

Cet indicateur ne pourra être qualifié qu'après finalisation des aménagements et le déroulement d'un cycle de production. Par contre, les résultats prévisibles des aménagements ont un lien avec l'objectif, seulement qu'ils ne seront perceptible qu'après les renforcements de capacités et une bonne période de production et de commercialisation.

Au compte des résultats non prévus, on peu citer le changement du nombre d'hectare à aménager qui a connu une augmentation de 40 à 56 hectares dans un premier temps avec d'éventuelle augmentation à 84 hectares de superficie utile avec 16 hectares de pistes et drains. Cela fait passer le nombre de producteurs de 160 à 224 et éventuellement à 336, quant les 84 hectares seront disponibles avec la rallonge budgétaire que constituent les fonds remboursés par la CMDT et les 200.000 Euros approuvés par le CSP sur la réserve du PIC.

4.2.3 Risques & hypothèses

Parmi les risques opérationnels (C), on peut dire que la durée limitée (48 mois) de ce projet ne permet pas de renseigner certains des indicateurs.

Par ailleurs, Il n'est donc pas possible de développer une vision (filière) sur le long terme pour soutenir le maraîchage urbain et périurbain.

Le risque financier (C) est la non consommation du budget prévisionnel pour les formations, qui en grande partie, devraient être faites après aménagement.

4.2.4 Critères de qualité

	Score	Commentaires
Efficacité	C	L'objectif spécifique à la fin de l'année reste insatisfait, car les aménagements sont en cours. Des mesures doivent être encore prises et des stratégies pour y parvenir.
Efficiences	B	Les ressources sont suffisantes et les aménagements sont faits dans une mesure économe (40 ha pour 160 producteurs on passe à 56 ha pour 224 puis à 84 ha pour 336 producteurs).
Durabilité	B	Le maraîchage est une activité rentable et peut être durable car la production sur les 84 ha est loin de satisfaire les seuls besoins de la ville de Bamako, qui connaît une urbanisation galopante.
Pertinence	A	Du point de vue sanitaire, alimentaire et développement de filière prôné par les politiques agricoles, l'intervention est cohérente et répond aux besoins des acteurs locaux (producteurs).

4.2.5 Impact

A cette étape, il est prématuré de tirer une conclusion sur les impacts du projet. Par contre, il est toutefois évident que l'aboutissement du projet contribuera à améliorer les conditions de vie des exploitants et de leurs familles.

4.2.6 Leçons apprises et recommandations

- Les mécanismes de passation des marchés doivent être allégés de manière à simplifier les procédures.
- Avant l'élaboration d'un DAO, il faut convenir d'une technologie. Le projet a subi 3 mutations au point de vue de la technologie (du goutte à goutte aux bassins, puis aux réservoirs).
- Les planifications opérationnelles doivent être compatibles aux plans d'action des partenaires, d'où la nécessité de les impliquer à l'élaboration du planning opérationnel.
- Impliquer d'avantage les membres de la CTS au suivi des activités sur terrain.

4.3 Résultat 1

4.3.1 Indicateurs

Résultat : Un système d'aménagement intensif moderne du site de Samanko est introduit sur 56 ha.					Progrès : C - Insatisfaisant
Indicateurs	E	G	Baseline	Progrès année N	Commentaires
La consommation d'eau (m ³) par rapport au rendement par type de culture et par saison.	x		N/A	C	Etant donné que le chantier des travaux vient de démarrer, il n'est pas possible d'apprécier ces indicateurs.
Le nombre et la superficie de parcelles maraîchers aménagés.	x		N/A	C	
L'état physique des infrastructures	x		N/A	C	

4.3.2 Bilan activités

Activités	Déroulement				Commentaires (uniquement si la valeur est -)
	++	+	+/-	-	
1. Investissements en infrastructures et équipements pour l'appui à la production de maraîchage.			X		
2. Investissements dans l'infrastructure bord Champ.			X		
3. Réaliser les études pour les aménagements		X			

4.3.3 Analyse des progrès réalisés

Cette période était une étape décisive dans la mise en œuvre des activités du projet. Le PADAP et le CTS ont de manière participative achevée l'élaboration d'une stratégie commune, afin que les travaux d'infrastructures puissent être mis en route. Ainsi, des ateliers ont été multipliés dans le but de développer l'esprit d'équipe et avoir une vision commune des partenaires sur les options stratégiques relatives aux travaux d'infrastructures. La rencontre de pré validation tenue en présence de L'ATI/P en Octobre, fut l'occasion de débattre largement avec les différents protagonistes : BE, Entreprise, CTB, PADAP des grandes orientations proposées.

Bien que jugé insatisfaisant, quelques grandes avancées ont été faites :

- La clôture du périmètre a été réalisée à 50%.
- Le marché pour les infrastructures et équipements ainsi que les infrastructure bord champ a été attribué à une entreprise (EACA SARL) de la place.
- Plusieurs rencontres techniques ont été conduites en présence des protagonistes.
- Les travaux de terrassement ont commencé sur ordre de service donné le 25 novembre par le maître d'ouvrage délégué à l'entreprise.

Les points sensibles suivants ont été vus et partagés entre le PADAP, le bureau de contrôle et le MOD :

- L'organisation de l'irrigation et des équipements adaptés: le système proposé permet de faire des économies d'eau et d'obtenir des rendements élevés,

- La conception du réseau. Un re-dimensionnement du réseau a été proposé du fait de la répartition plus homogène des débits.
- Stratégie en matière d'extension potentielle du périmètre à 84 ha irrigués. Le dépassement budgétaire que cela implique a été traité d'une part en comité spécial des partenaires (200.000 euros), d'autre part par les fonds remboursés par la CMDT d'une valeur d'environ 430.000.000 de francs CFA.
- Le principe de gestion et l'organisation du système d'irrigation. Des doses optimales d'irrigation ainsi que des normes d'arrosage et un calcul des coûts d'exploitation (redevance eau) ont été proposées.

4.3.4 Risques et hypothèses

Le principal risque opérationnel est le problème foncier de l'occupant privé de l'espace de l'emprise de la station de pompage. Des négociations entre le Ministère de l'Agriculture et l'occupant ont été entamées en vue de résoudre le problème.

4.3.5 Critères de qualité

	Score	Commentaires
Efficacité	C	Les travaux, ainsi que le projet devrait prendre fin en Décembre 2010. Plusieurs retards ont été connus dans l'exécution de la MOD assurée par AGETIER.
Efficienc	A	Les ressources sont judicieusement utilisées (augmentation des superficies de 40 ha attendus à 56 et voir 84). Des possibilités d'étendre le périmètre avec les ressources additionnelles sont en cours d'examen.
Durabilité	B	Les investissements sont durables et la production rentable, mais l'approche filière ne peut être opérationnelle avant la fin du projet.

4.3.6 Exécution budgétaire

	BUDGET PROGRAMMATION 2010			BUDGET GLOBAL		
	Budget année 2010	Dépenses année 2010	Pourcentage	Budget total	Dépenses au 31/12/2010	Pourcentage
Résultat 1	730 260,00	399 766,55	55%	1 030 771,00	700 282,75	68%
Résultat 2	7 546,23	9 559,01	127%	40 000,00	9 559,01	24%
Résultat 3	143 900,00	36 388,86	25%	143 901,00	36 388,86	25%
Réserve budgétaire				7 024,37	0,00	0%
Moyens Généraux	170 800,00	153 516,94	90%	460 745,68	345 022,77	75%
TOTAL GENERAL	1 052 506,23	599 231,36	57%	1 682 442,05	1 091 253,39	65%

Le résultat 1 a connu une dépense totale de 399.766,55 Euro, couvrant la première et la deuxième tranche de paiement de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD) à AGETIER.

4.3.7 Leçons apprises et recommandations

- La lenteur dans l'exécution des marchés publics en cogestion et la prise en compte dans les planifications opérationnelles de ceux-ci.
- La pro activité de l'équipe de projet est souvent de mise pour éviter la non réalisation de certaines activités pour lesquelles elle ne saurait pas être

tenue responsable.

- Il est à recommander une meilleure formulation de projet qui tient en compte une phase de réalisation des infrastructures et équipements et une autre de renforcement des capacités et de filière qui est en soit une activité à moyen et long terme.
- Par rapport au DTF, la majeure partie des indicateurs concerne des indicateurs ayant trait à la phase de renforcement des capacités dans l'exploitation du périmètre, qui ne saura se faire dans cette phase de deux ans d'aménagements en infrastructure et équipements.

4.4 Résultat 2

4.4.1 Indicateurs

Résultat : Les producteurs organisés ont acquis les capacités de faire fonctionner, d'organiser et de gérer le périmètre aménagé					Progrès : C - Insatisfaisant
Indicateurs	E	G	Baseline	Progrès année N	Commentaires
La fonctionnalité de la structure de gestion (fréquence des réunions et des AG, tenue des documents, etc.)		X	N/A	C	Indicateur difficilement appréciable à cette étape
Le pourcentage des producteurs qui s'acquittent correctement des charges d'eau ;		X	N/A	C	Indicateur difficilement appréciable à cette étape
Le taux d'exploitation des parcelles (nombre de parcelles effectivement exploitées sur le nombre total de parcelles aménagées)		X	N/A	C	Indicateur difficilement appréciable à cette étape
L'évolution du nombre de femmes et des jeunes attributaires des parcelles dans le site de Samanko.		X	N/A	C	Indicateur difficilement appréciable à cette étape

4.4.2 Bilan activités

Activités	Déroulement				Commentaires (uniquement si la valeur est -)
	++	+	+/-	-	
1. Faire la relecture du cahier des charges.		X			
2. Mettre en place les structures nécessaires pour la gestion du périmètre.				X	Cette activité devrait être réalisée par la CRA. Elle juge que c'est une étape cruciale et qu'elle doit l'aborder avec beaucoup de tact et d'une manière participative. Deux SMCL passées ont fait des recommandations de vite procéder au choix des producteurs pour que leurs formations puissent commencer.
3. Former et conseiller les producteurs organisés pour la gestion du périmètre.			X		
4. Appuis ou études ponctuelles			X		

4.4.3 Analyse des progrès réalisés

L'atteinte de ce résultat est tributaire aux aménagements de telle sorte que plusieurs activités n'ont pas pu se réaliser. Néanmoins, le Comité Technique de Suivi a pu procéder à la relecture du cahier de charges et sa diffusion auprès des coopérateurs bénéficiaires du projet.

Le planning de ces activités pour l'année n'a pas été respecté dû aux retards accusés dans la réalisation des infrastructures.

Le choix des producteurs n'a pas pu se réaliser par la CRA. A ce sujet, une méthodologie d'approche a été soumise par la CRA au projet, qui consiste à organiser au niveau de chacune des communes un atelier regroupant tous les membres de la coopérative. A ces ateliers les producteurs recevront les informations et sensibilisation afin de procéder au choix des heureux producteurs devant exploiter les 84 hectares.

4.4.4 Risques et hypothèses

Le risque opérationnel pour l'atteinte de ce résultat est et demeure la menace d'accaparement de parcelles par les personnes n'étant pas celles auxquelles étaient destinés les aménagements. Cet état de fait trouve sa justification dans la proximité du périmètre de Bamako et surtout des besoins croissants en produits maraîchers.

4.4.5 Critères de qualité

	Score	Commentaires
Efficacité	C	Les plannings opérationnels ont eu des taux de réalisation pas satisfaisant pour ce résultat
Efficiace	C	Les ressources sont suffisantes, mais pas engagées.
Durabilité	C	Ce résultat est reproductible et doit l'être en terme d'accompagnement de l'exploitation du périmètre.

4.4.6 Exécution budgétaire

	BUDGET PROGRAMMATION 2010			BUDGET GLOBAL		
	Budget année 2010	Dépenses année 2010	Pourcentage	Budget total	Dépenses au 31/12/2010	Pourcentage
Résultat 1	730 260,00	399 766,55	55%	1 030 771,00	700 282,75	68%
Résultat 2	7 546,23	9 559,01	127%	40 000,00	9 559,01	24%
Résultat 3	143 900,00	36 388,86	25%	143 901,00	36 388,86	25%
Réserve budgétaire				7 024,37	0,00	0%
Moyens Généraux	170 800,00	153 516,94	90%	460 745,68	345 022,77	75%
TOTAL GENERAL	1 052 506,23	599 231,36	57%	1 682 442,05	1 091 253,39	65%

Le résultat 2 a engendré des dépenses de 7.546,23 Euro pour la réalisation des études ponctuelles qui ont permis la relecture du cahier des charges et sa diffusion auprès des coopératives des six communes de Bamako.

4.4.7 Leçons apprises et recommandations

A ce stade, on pourra dire qu'une bonne organisation des producteurs se repose aussi sur le choix de l'option d'aménagement technique et du système d'irrigation du périmètre, qui a été au centre de plusieurs discussions tout le long de l'année.

Vu l'importance de ce résultat, qui garantit une durabilité de l'action d'appui à la filière, nous pouvons sans nulle doute proposer (recommander) à la SMC l'acceptation d'une phase de phasing-out, permettant d'accompagner, après la réalisation des infrastructures, la réalisation d'au moins un cycle de production. Cela permettrait de mieux structurer les organisations et de maîtriser les paramètres de gestion du périmètre.

4.5 Résultat 3

4.5.1 Indicateurs

Résultat : La filière maraîchère de Samanko est consolidée à travers les services d'appui des organisations partenaires					Progrès : C - Insatisfaisant
Indicateurs	E	G	Baseline	Progrès année N	Commentaires
Au moins 50 producteurs participent à des mécanismes de gestion collective des intrants et de la commercialisation et ont atteint les objectifs d'équilibre financier interne (établis au niveau de la production globale) à partir de la deuxième année.		X	N/A	C	Indicateur difficilement appréciable à cette étape
Le nombre et le respect des conventions entre le PADAP et les Partenaires d'appui.		X	N/A	B	Deux conventions ont été signées : AGETIER et CRA.
100% des groupements d'exploitants reçoivent un appui conseil régulier et adéquat de la part des institutions compétentes.		X	N/A	C	Des efforts ont été déployés par la CRA, mais les autres partenaires techniques (ICRISAT, PCDA, IER) ne sont pas rentrés dans la danse.
L'indice de satisfaction des producteurs par rapport aux services d'appui.		X	N/A	C	Dans l'exploitation du périmètre, les producteurs méritent beaucoup plus d'appui.

4.5.2 Bilan activités

Activités	Déroulement				Commentaires (uniquement si la valeur est -)
	++	+	+/-	-	
1. Formation et appui conseil technique pour la production maraîchère.			X		
2. Formation et appui conseil financier et commercial pour le maraîchage.			X		
3. Recherche pour l'appui à la production de maraîchage			X		
4. Inventorier les zones agricoles urbaines actuelles et potentielles, les acteurs de la filière et leurs atouts et leurs contraintes, enregistrer performance des maraîchers, etc.		X			
5. Formation en gestion des coopératives dans les six communes de Bamako.		X			
6. Capitalisation d'expériences pour l'appui à la production de maraîchage		X			

4.5.3 Analyse des progrès réalisés

Ce résultat n'enregistre pas de progrès notoire, car un appui à la filière concerne plusieurs maillons dont la majeure partie se situe beaucoup après l'aménagement.

Néanmoins, avec la convention de la CRA, les identifications des maraîchers, les séances de sensibilisation et la formation des

responsables des coopératives des six communes ont être réalisés.

4.5.4 Risques et hypothèses

Le risque est d'ordre opérationnel et même temporel. Le temps imparti (durée du projet) ne permet pas de faire un appui conséquent à toute la filière. Nonobstant, une prolongation du projet permettrait d'accompagner et d'appuyer les maillons les plus faibles de commercialisation et de transformation. Elle permettra aussi de cerner tous les désagréments que l'exploitation de 84 hectares par 336 producteurs tous localisés en un lieu, peut avoir.

4.5.5 Critères de qualité

	Score	Commentaires
Efficacité	C	A la formulation, ce résultat devrait constituer une autre phase après la réalisation.
Efficience	C	Les sont suffisants et peuvent être utilisé de façon économe seulement pour renforcer les maillons faibles ci-dessus cités.
Durabilité	C	La durabilité de l'action de production, vu le coût élevé des infrastructures dépendra beaucoup de l'appui consenti pour l'atteinte de ce résultat.

4.5.6 Exécution budgétaire

	BUDGET PROGRAMMATION 2010			BUDGET GLOBAL		
	Budget année 2010	Dépenses année 2010	Pourcentage	Budget total	Dépenses au 31/12/2010	Pourcentage
Résultat 1	730 260,00	399 766,55	55%	1 030 771,00	700 282,75	68%
Résultat 2	7 546,23	9 559,01	127%	40 000,00	9 559,01	24%
Résultat 3	143 900,00	36 388,86	25%	143 901,00	36 388,86	25%
Réserve budgétaire				7 024,37	0,00	0%
Moyens Généraux	170 800,00	153 516,94	90%	460 745,68	345 022,77	75%
TOTAL GENERAL	1 052 506,23	599 231,36	57%	1 682 442,05	1 091 253,39	65%

Les dépenses pour l'atteinte de ce résultat sont de 36.388,86 Euro, représentant le paiement des 100% de la convention avec la CRA afin de faire l'état des lieux et la formation à la gestion des coopératives ainsi que la capitalisation des expériences.

4.5.7 Leçons apprises et recommandations

Tout appui à la filière doit s'inscrire dans le temps.

La filière horticole du Mali n'est pas assez structurée et avec de telles interventions, elle mérite d'être initiée et accompagner.

L'horticulture dans cette intervention se veut professionnelle, a ce titre, les différents partenariats à nouer avec les services d'appui à la filière doivent être recherchés, suivis et entretenus (technique, intrants, acheteurs grossistes ou détaillants, transporteurs et transformateurs/trices etc.).

5 Bénéficiaires

La sélection des maraîchers est en cours. Les bénéficiaires directs sont les maraîchers urbains installés actuellement dans la ville de Bamako et qui se trouveraient sous la menace d'un déguerpissement à cause de l'urbanisation. Les maraîchers organisés autour des coopératives auront une priorité par rapport à ceux évoluant de façon isolée.

L'aménagement de 56 ha permettra de sélectionner 224 exploitants dans un premier temps. Ce nombre pourrait toucher 336 producteurs avec l'extension du périmètre à 84 ha.

La caractérisation des bénéficiaires sera faite après la sélection finale. Selon la typologie actuelle, on distingue des hommes, des femmes et des jeunes. Du point de vue éducation, on note la présence de maraîchers alphabétisés, non alphabétisés, ayant fait l'école primaire et même secondaire.

Lors de la dernière rencontre de la SMCL, le maire de la commune du Mandé a fait un plaidoyer pour faire participer les maraîchers de sa commune aux activités du projet. Le périmètre étant dans la commune du Mandé, cette population pourra être considérée comme bénéficiaires indirects.

Plusieurs autres bénéficiaires peuvent être induits par le fait de l'existence de potentiel marché de produits maraîchers avec son réseau de transport, de manutention, de restauration et de petits commerces etc.

Les producteurs sont représentés par leurs responsables au niveau de la SMCL et du CTS. Ces rencontres leur permettent l'accès aux informations et décisions prises pour leur diffusion auprès des membres de leurs coopératives respectives. C'est aussi lors de ces rencontres que leurs attentes sont exprimées et pris en compte.

Les producteurs sont de plus en plus rassurés avec le démarrage des activités de formation et le début des aménagements.

Les Partenaires :

- **La Direction Nationale de l'Agriculture** est le partenaire institutionnel. Il assure de ce fait le pilotage du projet et en assure l'ordonnancement.
- **La Direction Régionale de l'Agriculture** : Son intervention au sein du projet pourrait porté sur le suivi des activités de production. Elle a participé aux missions de suivi organisé par la DNA.
- **AGETIER**. Maître d'ouvrage délégué pour la réalisation des infrastructures dont dépend la qualité et la vitesse d'exécution des activités. AGETIER a réussit a faire démarrer les travaux mais des efforts restent à faire pour que le délai de réalisation soit respecté.
- **La chambre régionale d'Agriculture du district**. Elle est chargée de l'organisation et de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités des maraîchers. A ce niveau encore des efforts doivent être faits pour que les plans d'opération soient respectés.

- **L'union Régionale des Coopératives Maraîchères du District.** C'est la cellule autour de laquelle gravitent toutes les coopératives du district. Elle est représentée dans toutes les communes du district. Elles participent aux prises de décisions grâce à leurs membres élus qui sont aussi membres de la SMCL ou du CTS.
- **Le secteur privé.** Les vendeurs d'intrants ont commencé à manifester un intérêt au projet. Les premières prises de contact auprès de la Direction Nationale et du PADAP ont été entamées par le Représentant de la société Belge SOMERS au Mali. Des possibilités de partenariat dans le domaine de l'approvisionnement en intrants des producteurs sont envisageables.
- **AVRDC :** Etant une institution de recherche, la collaboration avec AVRDC peut permettre aux producteurs d'accéder et de se familiariser avec les nouvelles technologies, à travers des expérimentations, des démonstrations et des journées paysannes.
- **PCDA :** Participe à toutes les rencontres de la Commission Technique de Suivi. A cet effet il intervient dans les prises de décision relative à l'organisation, à l'orientation des stratégies de mise en œuvre du projet.
- **APCAM.** Elle est représentée par la CRA dans la mise en œuvre du projet. Elle est membre de la SMCL et à ce titre elle participe aux réunions et apporte sa contribution aux débats.

6 Suivi des décisions prises par la SMCL

Point d'exécution des recommandations de la SMCL de mars 2010

Recommandation N° 1

La SMCL demande de faire la synthèse des points saillants des rencontres avec les partenaires au projet, notamment en dégagant les conclusions, les visions partagées et les points de collaboration.

Points d'exécution :

Un rapport de mission a été fait à la suite de la participation de l'équipe PADAP au dépouillement et à l'attribution du marché d'infrastructure.

Toutes les rencontres de chantier (AGETIER, Hydro-Pact, Entreprise, CTB et PADAP) ont été sanctionnées par des procès verbaux et globalement les points d'accord se rapportaient au démarrage du chantier.

Recommandation N°2

Il a été acté par la SMCL que la DNA cherchera la copie de la lettre du MAECI au MEF avec ampliation à la Primature pour en assurer un suivi des fonds remboursés par la CMDT.

Points d'exécution :

La copie de la lettre du MAECI au MEF pour assurer un suivi des fonds remboursés par la CMDT est disponible.

Recommandation N°3

Il a été acté que le MEF à travers son représentant travaillera au déblocage des financements sur BSI 2009 et des fonds remboursés par la CMDT alloués au Projet.

Points d'exécution :

Le MEF à travers le Ministère délégué du Budget a pu localisé les fonds remboursés par la CMDT et a autorisé son virement sur le compte cosigné par les ordonnateurs du PADAP.

Le financement sur BSI a été mobilisé et engagé.

** Recommandation N°4 :*

La SMCL recommande urgemment et dans un délai d'un mois la sélection des maraîchers exploitants sous la supervision de la CRA pour les 56 ha à aménager.

Points d'exécution :

La sélection des maraîchers n'a pas été encore effectuée par la CRA, cela à cause des récentes mutations au sein de cette structure.

Recommandation N°5 :

Dès lors le projet est invité à identifier les besoins en formation des maraîchers.

Points d'exécution :

Les besoins en formation sont identifiés. Des modules sont en cours d'élaboration par un bureau d'étude recruté à cet effet.

Recommandation N°6 :

La SMCL recommande le changement de libellé des lignes budgétaires, surtout

s'agissant du ' Directeur National de L'Agriculture'

Points d'exécution :

Cette recommandation sera exécutée (FIT) avec le réaménagement budgétaire en cours.

Recommandation N°7 :

Le rapport annuel mérite d'être amélioré, notamment en ajoutant la page avec les sigles et les abréviations ;

Le bilan financier et la prévision financière 2010 doivent être assortis d'une synthèse.

Les tableaux financiers en euros dans le rapport doivent être traduits en CFA.

Points d'exécution :

La table des matières, les sigles et les abréviations sont prises en compte dans l'élaboration du rapport d'activité. Le bilan financier ainsi que le planning financier sont commentés dans le rapport. Pour les rencontres du CTS et de la SMCL, la conversion est faite en CFA.

Recommandation N°8 :

Il a été demandé à l'équipe de projet de tenir la semaine du 29 mars 2010 une réunion du Comité Technique de Suivi, afin que les bureaux exécutant l'étude technique fasse une restitution des résultats et qu'une place soit donnée aux discussions techniques, tout en retenant que cela ne saura retarder l'évolution actuelle d'élaboration du DAO.

Points d'exécution :

Une réunion du Comité Technique de Suivi s'est tenue dans la semaine du 29 mars. Les résultats des études techniques ont été restitués et sont disponibles.

Recommandation N°9 :

Attirer l'attention de l'AGETIER et du bureau de Contrôle des travaux de construction du mur de la clôture sur la qualité des matériaux et la recherche de solutions afin d'éviter les problèmes fonciers.

Points d'exécution :

Cette recommandation n'a pas été discutée avec AGETIER.

Le problème du foncier reste encore posé, notamment pour l'emplacement réservé à la station de pompage.

Recommandations N°10 :

Le projet devra veiller à ce que le DAO prenne en compte toutes les informations adéquates requises pour le pompage à partir du fleuve.

Points d'exécution :

Le DAO a pris en compte toutes les informations techniques requises pour l'exécution correcte du système de pompage à partir de l'eau du fleuve.

Recommandation N°11 :

Il est demandé au projet de sécuriser le périmètre par le gardiennage des investissements.

Points d'exécution :

Elle sera mise en pratique pendant la réalisation des infrastructures.

Recommandation N° 12 :

La SMCL a pris acte de la demande de prorogation de la convention spécifique du projet pour une durée lui permettant de clôturer le projet après réalisation de tous les investissements/équipements et formations techniques.

Ainsi, la SMCL recommande cette prorogation pour approbation du Comité spécial des Partenaires d'octobre 2010.

Points d'exécution :

Une prorogation de 6 mois du projet a été acceptée par le Comité spécial des partenaires. Les échanges de lettres ont été faits à cet effet.

7 Annexes

Rapport « Budget versus Actuels (y – m) »

Planification opérationnelle Q1-2011